

Le 18 novembre 2024

DÉSIGNATION D'UN NOUVEL EXPERT INDÉPENDANT DANS LE CADRE DU PROJET D'OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE INITIÉE PAR BOLLORÉ SE

À la suite de la décision d'opposition de l'AMF à la nomination du cabinet Accuracy du 18 octobre 2024⁽¹⁾, Compagnie du Cambodge a désigné le cabinet BM&A, représenté par M. Pierre Béal, en qualité de nouvel expert indépendant appelé à se prononcer sur l'équité des conditions financières du projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire de Bolloré SE visant les actions de la société, sur le fondement de l'article 261-1, I, 1°, 4° et II du règlement général de l'AMF.

La désignation du cabinet BM&A a été au préalable soumise à l'AMF, conformément à l'article 261-1-1, I du règlement général de l'AMF.

L'expert indépendant aura pour mission, en application des articles 261-1 et suivants du règlement général de l'AMF, d'établir un rapport sur les conditions financières du projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire.

Le Conseil de surveillance se réunira le moment venu, connaissance prise du rapport de l'expert indépendant, pour émettre un nouvel avis motivé sur ce projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire, conformément à l'article 231-19, 4° du règlement général de l'AMF.

Contact de l'expert indépendant :

Cabinet BM&A
Monsieur Pierre Béal
11, rue de Laborde – 75008 Paris
Tel : +33 (0)1 40 08 99 50 / Email : p.beal@bma-groupe.com

⁽¹⁾ Cf. la publication de l'AMF du 25 octobre 2024, n°224C2084.